

Council for Anglophone  
Magdalen Islanders

## Île Brion



L'Île Brion, c'est 670 hectares de terre située à 16 km nord des Îles-de-la-Madeleine.

Council for Anglophone Magdalen Islanders  
C.A.M.I.

787 ch. Principal  
Grosse-Ile, QC  
G4T 6B5

Tel: (418) 985-2116

Fax: (418) 985-2113

E-mail: c.a.m.i@sympatico.ca



### Un île riche d'héritage culturel pour les madelinots

L'Île Brion a été découverte par Jacques Cartier en juin 1534. L'Île fût habitée pendant les années 1800-1900, principalement par les gardiens du phare et la famille Dingwell. Après que l'Île fût désertée par les habitants en permanence elle est devenue habitée saisonnièrement par des pêcheurs jusqu'au début des années 1970.



La Maison Dingwell

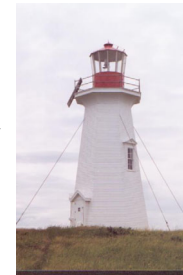
### Réserve écologique de l'Île Brion

En 1984, le gouvernement du Québec a acquis l'Île pour raison de conservation. Devenue réserve écologique en 1988, le ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs permet l'accès sur l'Île après autorisation, pour des activités de gestion, recherche, ou éducation. Quatre-vingt-dix pour-cent de l'Île fait maintenant partie de la réserve écologique.

Depuis 1998, le Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI), un organisme sans but lucratif, s'occupe localement de la gestion de l'Île Brion. Dans le cadre d'un protocole d'entente avec le ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs, CAMI par le biais de ses partenaires continue toujours d'assurer la mise en place des règles d'accès et de surveillance, en plus du programme éducatif. Vigie du golf, gardienne du temps.



### Conditions d'accès à l'Île Brion



Le contrôle de l'accès est nécessaire pour assurer la conservation du milieu naturel exceptionnel que constitue l'Île Brion. Votre collaboration est essentielle pour maintenir nos droits d'accès, car une réserve écologique n'est accessible qu'à des fins de recherche scientifique ou d'éducation!!

Chaque personne qui aimerait visiter l'Île Brion doit aviser CAMI 2 jours en avance en contactant Samantha Goodwin au (418) 985-2116 ou en visitant le kiosque d'information au quai de Grosse-Ile.

#### Coûts:

- \* **Droit d'accès: \$10.00 par personne**  
Chaque personne qui visite l'Île Brion doit payer un droit d'accès. (Un avis de 2 jours est **demandé**.)
- \* **Camping par tente standard, partie hors réserve: \$25.00 par nuit (maximum 3 nuits)**  
(Un avis de 2 jours est **requis**)
- \* **Visite guidée éducative dans la réserve: \$35.00 par personne (Un avis de 2 jours est requis)**
- \* **Ces droits d'accès sont payables au kiosque d'information au quai de Grosse-Ile. (Argent comptant)**

Ces frais vont permettre aux employées de CAMI de rester sur l'Île pour accueillir les visiteurs, installer le système de communication et l'équipement de premiers soins. Le tout va permettre de maintenir et développer les infrastructures de l'Île comme le chalet, toilettes, site de camping et système d'accostage.